

**Communiqué de presse**  
**29 novembre 2011**

---

**La Cour des comptes transmet son Cahier 2011 relatif à la sécurité sociale**

**Dans son Cahier 2011 relatif à la sécurité sociale, qu'elle vient de transmettre à la Chambre des représentants, la Cour examine les recettes et dépenses budgétaires des Gestions globales de la sécurité sociale et des soins de santé pour l'année 2010. Elle présente également les résultats des contrôles qu'elle a réalisés dans ce domaine.**

Dans la partie I du Cahier, la Cour des comptes examine les recettes et dépenses budgétaires des Gestions globales (salariés et indépendants) de la sécurité sociale ainsi que des soins de santé pour 2010.

*Résultat de la sécurité sociale en 2010*

Les recettes et les dépenses de la sécurité sociale restent marquées par la crise économique. Pour comparer le résultat de 2010 à celui de 2009, il faut tenir compte de la subvention exceptionnelle de 2,6 milliards d'euros versée par l'État en 2010 aux Gestions globales. Cette subvention, également prévue pour 2011 (2,8 milliards), a influencé la part des cotisations sociales dans le financement de la sécurité sociale (données des Gestions globales agrégées avec les soins de santé) qui est passée de 64,3 % en 2009 à 61 % en 2010.

*Gestion globale des travailleurs salariés (ONSS-Gestion globale)*

Les recettes budgétaires 2010 de l'ONSS-Gestion globale augmentent de 7,3 % par rapport à 2009, mais cette augmentation est due essentiellement à l'augmentation de l'intervention de l'État (subventions et financement alternatif), car les cotisations ordinaires n'augmentent que de 0,7 %. Les dépenses de prestations sociales ont, quant à elles, augmenté de 3,3 %. Selon les calculs de la Cour des comptes, la Gestion globale des salariés présente fin 2010 un solde budgétaire de -443,4 millions d'euros.

La Cour a analysé l'impact financier des mesures anti-crise et des mesures de lutte contre la fraude sociale en 2010.

*Gestion globale des indépendants (Inasti-Gestion globale)*

Contrairement à la Gestion globale des salariés, l'Inasti-Gestion globale reste bénéficiaire pour 2010. Les recettes budgétaires augmentent de 7,3 % par rapport à 2009, principalement grâce aux interventions de l'État, car les cotisations n'augmentent que de 3,5 %. Quant aux dépenses de prestations, elles ont augmenté de 4,1 % par rapport à 2009. L'année budgétaire 2010 se clôture pour la Gestion globale des indépendants par un solde budgétaire de +343,1 millions d'euros. Comme pour la Gestion globale des salariés, ce solde doit cependant être corrigé, car il est surestimé de 34,4 millions d'euros.

Selon les calculs de la Cour des comptes, l'année budgétaire 2010 se clôture pour la Gestion globale des indépendants par un solde budgétaire de +308,7 millions d'euros.

*Soins de santé*

Si on s'en tient à la présentation des comptes 2009 basée sur les droits acquis et l'objectif budgétaire garanti aux soins de santé, le résultat provisoire des soins de santé est de 731,7 millions d'euros, contre 706 millions d'euros pour 2009. Si on reprend la nouvelle

présentation des données par le SPF Sécurité sociale, qui se base sur une optique de trésorerie, on aboutit à un résultat provisoire de -196,2 millions d'euros.

La Cour a analysé le financement des dépassements dans le secteur des médicaments et la réforme de la rémunération des pharmaciens.

La partie II aborde la situation de caisse et les réserves des Gestions globales.

Le solde de trésorerie de l'ONSS-Gestion globale reste négatif à la fin 2010 (-1,1 milliard d'euros), alors que le solde de l'Inasti-Gestion globale est positif (+1,4 milliard d'euros) et est placé en titres du Trésor pour sa quasi-totalité.

La valeur du portefeuille qui constitue le fonds de réserve de l'ONSS-Gestion globale atteint 4,2 milliards d'euros fin 2010, sans apport ni prélèvement pendant l'année. Au niveau de l'Inasti-Gestion globale, le fonds pour le bien-être des indépendants est valorisé à 980 millions d'euros fin 2010, dont l'apport de 280 millions d'euros provenant du boni de l'exercice 2010.

Le fonds pour l'avenir des soins de santé, alimenté par des bonis en provenance des soins de santé est valorisé au 31 mars 2011 au montant de 1,3 milliard d'euros.

Les parties III et IV rendent compte des audits concernant le contrôle financier et le contrôle de la bonne gestion dans le domaine de la sécurité sociale. Les principales conclusions et recommandations sont les suivantes :

#### *Transmission des comptes*

Chaque année, la Cour des comptes signale que les comptes des IPSS lui sont transmis avec retard. Au 30 septembre 2011, la Cour des comptes ne disposait encore d'aucun compte pour 2010. Aucune amélioration significative n'est constatée par rapport aux années antérieures.

#### *Dépenses informatiques des IPSS au profit de l'asbl Smals*

La Cour demande des mesures structurelles pour limiter la constitution d'avances et de provisions par les IPSS au profit de la Smals.

#### *Fonds de fermeture des entreprises*

La situation financière du fonds se détériore en raison des dépenses relatives au chômage temporaire. Les pourcentages appliqués pour calculer l'intervention du FFE dans les dépenses liées au chômage temporaire ne sont pas actualisés, ce qui affaiblit la responsabilisation des employeurs visée par le législateur.

#### *Office national des pensions*

La Cour relève, d'une part, la mauvaise répartition des frais de fonctionnement de l'ONP et recommande, d'autre part, la dissolution de l'ASBL Cimire et le transfert rapide de ses activités à la nouvelle ASBL Sigedis. La Cour signale également que l'ASBL Sigedis a constitué des réserves dont une partie peut être considérée comme excédentaire.

#### *Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante*

La Cour des comptes estime qu'il faut analyser l'accumulation des réserves au vu de l'évolution des dépenses du fonds Amiante.

## *ONSS-APL*

D'une part, la Cour recommande de régler l'affectation des réserves accumulées par l'ONSS-APL suite à la gestion de moyens financiers pour compte de tiers. D'autre part, elle analyse le suivi par l'organisme de ses recommandations relatives à un audit précédent sur les réserves de pensions.

## *Contrats d'administration des IPSS*

Les contrats d'administration de la troisième génération sont entrés en vigueur en 2010 pour trois ans. La Cour a analysé les objectifs, les indicateurs et le suivi des contrats d'administration de l'ONSS, l'ONP et l'Inami.

## *Suivi de la mise en œuvre d'une fonction d'audit interne au sein des IPSS*

Le collège des IPSS a suivi les recommandations de la Cour et a décidé d'une série de mesures positives visant à développer l'audit interne dans les organismes de sécurité sociale.

## *Assurance faillite des indépendants et extension temporaire aux indépendants en difficulté*

La Cour a analysé les mesures anti-crise en faveur des indépendants.

## *Octroi aux travailleurs d'avantages non récurrents liés aux résultats de l'entreprise*

Le succès grandissant de cette mesure et ses conséquences financières impliquent qu'elle soit contrôlée de manière stricte et que la politique menée soit évaluée.

## *Inami : réinsertion socioprofessionnelle des personnes en incapacité de travail*

Des recommandations sont formulées en vue de rendre plus efficaces les incitants financiers accordés depuis 2009 aux assurés sociaux en incapacité de travail qui suivent un programme de réinsertion.

## *Mise en route du Fonds des accidents médicaux*

Le Fonds a été créé par la loi du 31 mars 2010, mais il n'est toujours pas opérationnel.

---

## **Informations pour la presse**

*La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à l'amélioration de la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.*

Le Cahier 2011 relatif à la sécurité sociale a été transmis au Parlement fédéral. Ce Cahier (172 p.) et le présent communiqué de presse sont disponibles sur la page d'accueil du site de la Cour : [www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be).

Personnes de contact:

Cellule des publications fédérales

Cathy Van Poucke (02 551 85 28) et Véronique Roelandt (02 551 88 80)